

Prochainement...

ORGANISÉE PAR LES "APEL" ÉCOLE STE MARIE ET COLLEGE ST JOSEPH

SAMEDI 12 OCTOBRE 2024

RANDONNÉE SEMI NOCTURNE
25ème édition

2 Parcours : 5km ou 9 km
Nouveauté 2024 - Parcours à énigmes
Récompense pour ceux qui trouveront les réponses à toutes les énigmes !
Prévoir gilet et lampe pour être vu sur le parcours

Départ : 17h30 et 18h15
Cour de l'école de Sainte Marie à Saint Benoit sur Loire

Apéritif offert
Soupe à l'oignon et buvette à l'arrivée
"avec vue sur l'abbaye"

Tarif randonnée et repas :

Adultes : 9€
Enfants à partir de 6 ans : 5€
Gratuit pour enfants de moins de 6 ans

Inscription via le QR code sur place, par téléphone ou par mail

Info Contact : apel.saintbenoit45730@gmail.com
06 87 50 81 67

1€ de chaque participation sera collecté pour Octobre Rose

SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE

LA CITROVILLE LA PLUS COOL

SAMEDI 26 OCTOBRE

ATELIERS DE CRÉATION AUTOUR DE LA CITROUILLE

Espace Robert Souesme - rue de Tholey
DE 15H00 À 17H30

organisé par le Comité des Fêtes

ne pas jeter sur la voie publique

Organiser par l'APE des écoles publiques

De 9h à 16h

Saint Benoit sur Loire
Espace Robert Souesme - rue de Tholey

Le 10 Novembre 2024

BOURSE AUX JOUETS ET VETEMENTS

gourmandises, buvette sur place

TARIF : 4 euros
(1,2m x 0,7m)

Inscription uniquement sur :
apestbenoit45@outlook.fr

Règlement chèque ou espèce à déposer avec nom prénom
Dans la boîte aux lettres de l'APE à l'école publique
"4 r Tholey, 45730 Saint Benoit sur Loire"

EXPOSANT:
PAS DE PORTANT - OBJETS ENCOMBRANT SUR ESTRADE
ARRIVÉE À PARTIR DE 8H
possibilité de précommande le matin sur place pour le repas du midi



Saint-Benoît sur-Loire



LA LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N°11

OCTOBRE 2024

UN PARCOURS PEUT EN CACHER UN AUTRE...!



Parcours découverte des fossés de la ville

Pour les Journées Européennes du Patrimoine, la Municipalité, en partenariat avec le CAUE du Loiret, a mis en place un parcours découverte autour des fossés de la ville. Ce sont donc dorénavant 14 panneaux qui jalonnent l'extérieur des fossés.

Si vous n'avez pas encore découvert ce parcours, sachez qu'il est installé de manière temporaire avant la mise en place de panneaux définitifs.



Parcours ludique autour de l'étang de la Mitonnerie

Ce projet, initié il y a presque 2 ans, a été terminé récemment. Nous vous invitons donc à le découvrir dès que vous le pourrez avec vos enfants. C'est un parcours ludique sur la faune, la flore et l'histoire de l'étang qui comporte 10 stations de découverte ainsi que des poteaux indiquant des arbres remarquables ou des lieux de passage d'animaux.

L'ensemble est complété par un chalet, base de départ du parcours, et de deux autres petits observatoires sous forme de palissades qui vous permettront, au lever et au coucher du soleil, d'observer les oiseaux présents sur l'étang.



...et n'oubliez pas

PÊCHE
L'enduro Carpes pour le Téléthon, organisé par l'association de pêche «Etang de la Mitonnerie». Même si vous n'êtes pas pêcheur, passez les voir et participez éventuellement à la tombola : **18, 19 et 20 octobre**.

FOOT-BALL
La nouvelle équipe senior de foot-ball Vous présente ci-dessous le calendrier de ses prochains matchs à domicile.

Il y a une très excellente ambiance en tribune alors n'hésitez pas à passer les encourager.

Ce dimanche 13 octobre, ils reçoivent Briare en match de coupe.

| CALENDRIER DES MATCHS À DOMICILE | | | |
|----------------------------------|------|----|----------------------------|
| 20 OCTOBRE | ASSB | VS | FC ST MAURICE 15:00 |
| 24 NOVEMBRE | ASSB | VS | FCVO 2 14:30 |
| 15 DECEMBRE | ASSB | VS | CHÂTILLON FC LOING 14:30 |
| 09 FÉVRIER | ASSB | VS | U.S. MONTCRESSON 2 15:00 |
| 23 FÉVRIER | ASSB | VS | CHATIL./L. RC 2 15:00 |
| 16 MARS | ASSB | VS | U. S. 2. O L. ET TR. 15:00 |
| 23 MARS | ASSB | VS | A. S. PUISEAUX 2 15:00 |
| 13 AVRIL | ASSB | VS | BRIARE US 2 15:00 |
| 27 AVRIL | ASSB | VS | BONNY BEAULIEU FC 15:00 |
| 25 MAI | ASSB | VS | CERDON COULLONS FC 15:00 |

Cérémonie du 11 novembre

Saint-Benoît-sur-Loire

106^{ème} anniversaire de la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale

Gilles BURGEVIN, Maire de Saint-Benoît-sur-Loire et l'ensemble du conseil municipal ont le plaisir de vous convier le

Lundi 11 Novembre 2024

à 11 H 15 devant la mairie

pour la cérémonie de Commémoration de l'Armistice.

Suivi du verre de l'amitié à la salle des fêtes.

Petites Cités de Caractère

Saint-Benoît-sur-Loire partie de

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2000

Les Commerçants se mobilisent...

« Fort d'un franc succès en 2023 et d'un défi largement dépassé, l'Institut Curie a remis à l'honneur la création et la confection de pochettes dans le cadre de sa mobilisation Octobre rose 2024. »

Blandine et ses drôles de dames se sont mis en mode couturière et ont confectionné environs 130 pochettes ce qui a permis de dépasser le record de 2023 !

Les pochettes ont été déposés à l'institut Curie courant octobre.

Nous les remercions très chaleureusement.

Cette année les commerçants ont tenu également à montrer leurs soutiens en recouvrant tout de rose leur devanture de magasin, très belle action collective, merci pour leur mobilisation.

Bravo de cette belle initiative et vivement les prochaines animations.



...la Mairie solidaire



Depuis plusieurs années, sous l'impulsion de 2 ou 3 élus et avec l'aide du personnel administratif, la Mairie change de couleur au gré des saisons.

Vivement Noël !

Le transport à la demande



Le transport à la demande est un système de transport souple et adapté qui donne la possibilité aux habitants de Saint-Benoit-sur-Loire de se déplacer sur réservation, vers les communes de Sully-sur-Loire, de Châteauneuf-sur-Loire ou même de Jargeau.

Rémi + à la demande vous emmène **de votre domicile** vers la commune principale de votre secteur, **pour rejoindre des lieux comme les centres commerciaux, marchés, maisons de santé.**

N'hésitez pas à les appeler au numéro ci-contre pour réserver votre trajet à un prix très intéressant.

Cela vous permettra de vous rendre aux jours indiqués soit au marché, soit dans une grande surface ou, par exemple, pour une démarche à la «Maison pour Tous».

RÉMI + À LA DEMANDE VOUS EMMÈNE VERS LA COMMUNE PRINCIPALE DE VOTRE SECTEUR

Appelez le centre de relations usagers Rémi, au

0 806 70 33 33 Service gratuit + prix appel

du lundi au samedi de 6 h à 20 h

Les réservations doivent être effectuées au plus tard la veille du déplacement avant 17 h. Pour le lundi, pensez à réserver dès le vendredi avant 17 h.



Plus d'informations sur

www.remi-centrevaldeloire.fr

Nous appelons les usagers du service REMI + A LA DEMANDE, à veiller à annuler leur réservation dans les délais et de manière raisonnée, afin de ne pas pénaliser globalement la qualité du service offert.



| JOURS | ALLER ARRIVÉE À SULLY-SUR-LOIRE | POINTS D'ARRÊTS | RETOUR DÉPART DE SULLY-SUR-LOIRE |
|-------|---------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| LUNDI | 9 H 30 | OFFICE DE TOURISME | 11 H 30 |
| | | HÔPITAL | |
| JEUDI | 9 H 30 | ZA ST-PÈRE SUR LOIRE (Super U) | 11 H 30 |
| | | OFFICE DE TOURISME | |
| | | HÔPITAL | |
| JEUDI | 9 H 30 | ZA ST-PÈRE SUR LOIRE (Super U) | 11 H 30 |
| | | OFFICE DE TOURISME | |
| | | HÔPITAL | |

| JOURS | ALLER ARRIVÉE À | POINTS D'ARRÊTS | RETOUR DÉPART DE |
|----------|-----------------|---------------------------|------------------|
| MERCREDI | 14 H | JARGEAU | 16 H |
| | | HALLES | |
| | | CENTRE REGIONAL DE SANTÉ | |
| | | PISCINE | |
| | | AUCHAN | |
| VENDREDI | 9 H 30 | MAISON DU DÉPARTEMENT | 11 H 30 |
| | | CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE | |
| | | PLACE DE LA HALLE | |
| | | MAISON DE SANTÉ DES LOGES | |
| | | PISCINE | |
| VENDREDI | 9 H 30 | ZI GABEREAU | 11 H 30 |
| | | SUPER U | |

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.

Les chats errants à Saint-Benoît

Les chats errants constituent une population autonome qui ne fait l'objet d'aucune identification, d'aucune vaccination, ni d'aucun suivi vétérinaire.

La reproduction incontrôlée des chats errants engendre une surpopulation, une propagation de maladies, et donc un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques. Il est donc impératif de limiter leur prolifération pour leur bien-être et celui de leurs congénères.

Responsabilités des propriétaires de chats*

(Extrait de la Déclaration Internationale des Responsabilités envers les Chats)

- 1 Choisir un chat comme animal de compagnie qui ne souffrira pas de problèmes de santé ou de bien-être
- 2 Comprendre les besoins du chat pour assurer la qualité de son bien-être et minimiser son mal-être.
- 3 Faire identifier le chat par puce électronique, et l'enregistrer dans une base de données
- 4 **Faire stériliser les chats domestiques** (ou utiliser les autres moyens de contraception validés)
- 5 Faire vacciner et fournir les soins de médecine préventive.
- 6 Prendre toute disposition pour éviter les nuisances de voisinage que les chats pourraient occasionner.

La municipalité peut prendre les dispositions nécessaires de nature à empêcher la divagation des chats, mais pour qu'un chat puisse être considéré comme étant en état de divagation, celui-ci doit remplir plusieurs critères :

- Il **doit être non identifié et se trouver à plus de 200 mètres des habitations**

(impossible dans le bourg) ;

- ou lorsqu'il est identifié et qu'il a été trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître.

De plus, si le chat non identifié n'est pas réclamé dans un délai de 8 jours, il est alors considéré comme devenant la propriété de la commune qui pourra soit le remettre à une association, **soit le faire euthanasier en cas de nécessité**

Nous remercions donc, Mesdames, Messieurs les propriétaires de chats, de bien vouloir faire le nécessaire ou, si ce n'est pas possible, de vous rapprocher des associations présentes autour de Saint-Benoît qui vous aideront à faire ce travail nécessaire de stérilisation.

Confidentialité à l'accueil de la Mairie

Depuis 1 mois environ, l'accueil de la Mairie a mis en place une zone de confidentialité dès le hall d'entrée.

Certaines discussions avec les agents sont souvent très personnelles et vous conviendrez que cette zone de confidentialité est nécessaire.

Nous vous demandons donc de bien vouloir patienter dans le hall si vous voyez que nos agents sont occupés.

Merci de votre compréhension.

Fête des voisins...au Cas Rouge



Le samedi 7 septembre, Martine et Jacky recevaient tous leurs voisins dès midi pour la traditionnelle fête des voisins.

Les quelques gouttes du début d'après-midi n'ont pas empêché tout ce petit monde de faire la fête jusque très tard dans la nuit.

Les Journées Européennes du Patrimoine

2^{ème} édition de l'opération 1 don=1 ardoise

Ces journées auront été l'occasion pour la municipalité et pour la Fondation du Patrimoine, de relancer l'opération 1 don=1 ardoise.

Vous avez encore une fois été nombreux à participer à ce mécénat et nous vous en remercions.

L'opération continue bien sûr sur le site de la Fondation du Patrimoine .



Visites guidées du parcours des fossés de la ville

La conseillère en architecture du CAUE du Loiret, le samedi, et Jean-Claude Asselin, 1er adjoint, le dimanche, ont animé des visites pour une soixantaine de personnes (de Saint-Benoît, de Sully, d'ailleurs et même de Dunkerque) sur ce parcours mis en place pour l'occasion.

Les promeneurs, pourtant habitués pour la plupart, ont été très heureux des explications et renseignements fournis lors de ces visites. Ils ont ainsi pu découvrir l'histoire de ce patrimoine communal. Les panneaux resteront en place plusieurs semaines encore.



Les cloches...vues de près !

Yannick Epin, adjoint aux travaux, avait fait ouvrir les ateliers municipaux afin que chacun puisse venir contempler les 5 cloches descendues du beffroi de l'Abbaye. Une cinquantaine de personnes ont pu faire la connaissance du «Gros-Benoist» et de ses dames de compagnie.

Le Gros Benoist, Marie-Laure-Scholastique, Marie-Marguerite et Marie-Léonie

L'histoire des cloches de SAINT BENOIT

L'inventaire des biens de l'abbaye en 1791 mentionne « quatre cloches pour l'office ordinaire » au clocher central.

A la tour d'entrée « quatre cloches montées » et ayant chacune leurs ustensiles.

Les décisions de la convention de 1793 sont fatales pour la cloche « Louise » du carillon de 1647.

Six cloches sur huit sont descendues des deux clochers et envoyées à la fonte.

Le gros Benoist est désormais seul dans le beffroi, mais on lui donne une compagne, la plus petite cloche du clocher central « Louise ».

Ce n'est qu'en 1875 que le carillon fut en partie reconstitué. La petite cloche étant fêlée, Dom Paul Chavet, curé de Saint-Benoit, non content de la remplacer, pensa à doter la basilique d'un digne carillon.

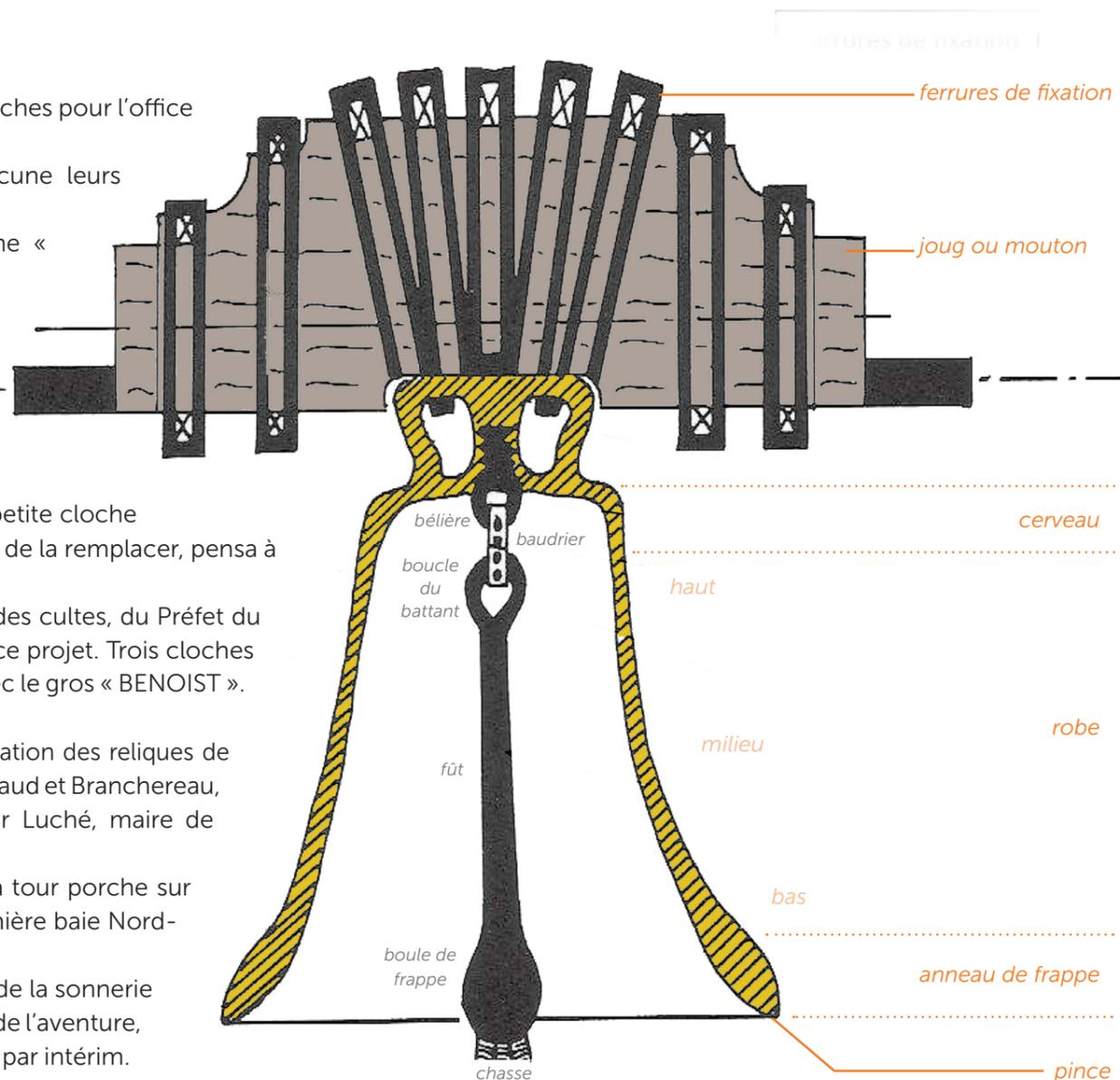
Avec la participation de Mme la comtesse de Sully, du ministre des cultes, du Préfet du Loiret, le « conseil de fabrique » put mettre en place rapidement ce projet. Trois cloches furent réalisées par la maison Bollée d'Orléans et harmonisées avec le gros « BENOIST ».

Elles furent bénies le 11 juillet 1875, jour anniversaire de la translation des reliques de Saint-Benoît, par Dom Bernard Moreau assisté de Messieurs Bourgaud et Branchereau, vicaires généraux, de Monseigneur Dupanloup et de Monsieur Luché, maire de Saint-Benoit.

Ces trois cloches furent placées d'abord au premier étage de la tour porche sur une charpente provisoire, la plus petite fut installée dans la première baie Nord-Ouest du premier étage.

En 1917 le battant de cette cloche devait se décrocher au cours de la sonnerie de l'Angélus et tomber aux pieds du sonneur quelque peu surpris de l'aventure, Le sonneur était alors Dom Grégoire Donin, curé de Saint-Benoit par intérim.

Il fut longtemps question de replacer les cloches au clocher central, restauré en 1885 (comme l'atteste le dossier des archives des monuments historiques) jusqu'en 1920, car on fit remarquer que leur son y serait mieux propagé. Finalement, il parut moins coûteux de les loger dans le beffroi de la tour porche. Ce qui fût fait en février 1920.



Le son des cloches !

Le bourdon «Benoist» est le plus ancien : fondu en 1739 par Nicolas Muel, il est nommé ainsi par François de Baussan, intendant d'Orléans (1731-1740), et par sa femme Françoise le Fer. Il sonne le **DO**,

La cloche, **FA**, fut nommée « MARIE-MARGUERITE » et eût pour parrain Ernest-Edmond de Behr, Préfet du Loiret et pour marraine Marie-Marguerite Amelot de Chaillou, Comtesse de Béthune-Sully.

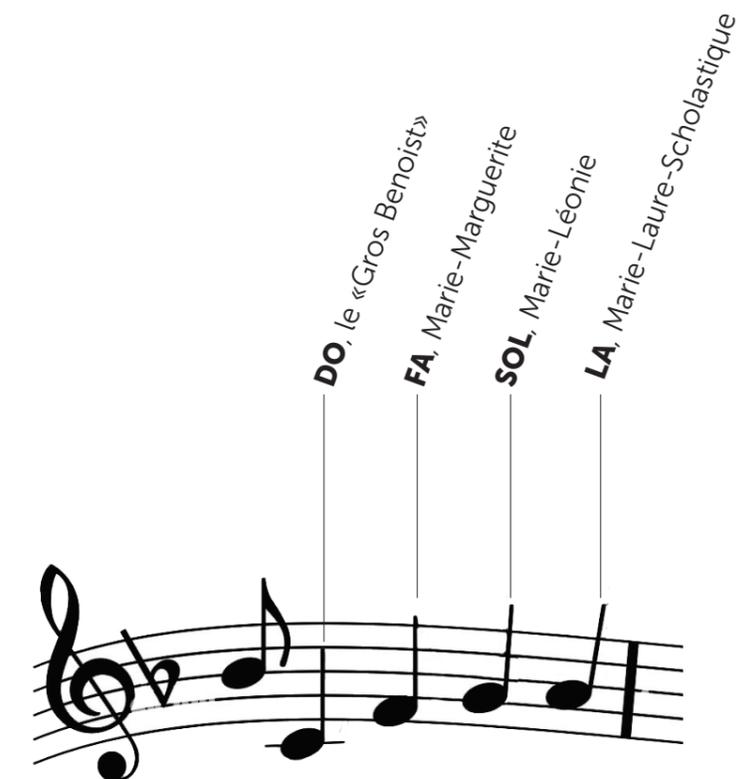
La seconde, **SOL**, nommée « MARIE-LEONIE » par son parrain Rémy Boucher de Molandon, président de la société d'histoire et d'archéologie de l'Orléanais et de sa marraine Marie-Blanche Léonie Capitan de Villebonne.

La troisième, **LA**, «MARIE-LAURE-SCHOLASTIQUE» eut pour parrain François-Sébastien Sallé et Laure-Marie-Alexandrine Bignon, épouse de Louis Johan ancien conseiller d'état, président du conseil général du Loiret.

Le saviez-vous ?

Au sein d'une paroisse catholique, le **conseil de fabrique** est, jusqu'en 1905 en France, un ensemble de personnes (clercs et laïcs) ayant la responsabilité de la collecte et de l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction et entretien des édifices religieux et du mobilier de la paroisse : église(s), chapelle(s), calvaire(s), argenterie, luminaire(s), ornement(s), etc.

Les revenus de la fabrique provenaient des quêtes, offrandes, dons en nature, loyers et fermages, legs mais aussi de la location des places de bancs dans l'église.



Les cloches retrouveront le beffroi de la tour-porche début 2025.